

Le Port reçoit le Prix du social 2019

Fribourg » Le Port a été choisi parmi 28 candidats pour ce prix remis tous les deux ans.

Espace protéiforme mêlant animations en tout genre et bistrot social, Le Port de Fribourg va être récompensé par le Prix de l'Etat de Fribourg pour le travail social et le travail auprès de la jeunesse. Le projet lancé en 2014 par l'association Espace-Temps a été repris cette année par la Fondation Saint-Louis, celle-ci s'occupant déjà du volet restauration depuis plusieurs

étés. «Pour cette 6^e édition, le jury a souhaité mettre un accent particulier sur un projet novateur, dont l'objectif principal est la participation grâce à la mise à disposition d'espaces que chacun peut se réapproprier à sa manière», indique le communiqué de la Direction de la santé et des affaires sociales.

Le projet saisonnier qui reprend chaque été ses quartiers dans l'ancienne usine à gaz, en Basse-Ville de Fribourg, a été choisi parmi 28 candidatures. Le Prix du social 2019, assorti

d'un montant de 10 000 francs, sera officiellement remis à l'ouverture du Port, le 15 mai 2020. Avec son vaste programme intégrant des activités aussi diverses que le jardinage, le fricot, le tai-chi ou le tango, Le Port a de quoi séduire petits et grands.

Directeur de la Fondation Saint-Louis, Thierry Bourquenoud se réjouit de cette «belle reconnaissance» et rappelle aussi tout le travail effectué par l'association Espace-Temps à l'origine du projet saisonnier. La somme

accompagnant le prix servira en partie à lancer un nouveau projet pour l'année prochaine: le poulailler du Port. «Ça va notamment nous aider à acquérir le matériel. Nous allons aussi réfléchir à comment soutenir le projet pour les classes gérées par les bénévoles d'Espace-Temps. Il est normal que cette association profite aussi de ce prix», estime Thierry Bourquenoud. La fondation s'apprête à signer une convention avec la ville de Fribourg pour les trois prochains étés. »

ANNE REY-MERMIET

Montet (Glâne) » L'extension de la décharge de la Croix, à Montet, va pouvoir se concrétiser. «Le permis de construire a été envoyé aujourd'hui (hier, ndr)», confirme Valentin Bard. «Le permis porte sur un volume de remblayage de 360 000 m³ et couvre une surface de 80 191 m²», précise le lieutenant de préfet de la Préfecture de la Glâne.

La mise à l'enquête de l'extension de cette décharge de types A (matériaux d'excavation ou de percement non polés) et B (matériaux d'excava-

Feu vert pour la décharge

tion ou matériaux terreux et pierreux peu pollués) avait suscité plusieurs oppositions (LL du 07.12.18). Une autorisation d'exploitation de la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions (DAEC) est jointe au permis de construire. Elle concerne une surface de 36 268 m² à réaliser au cours des cinq prochaines années.

«La notification au PAL (Plan d'aménagement local, ndr) est acceptée», confirme par ailleurs Corinne Rebetz, porte-parole de la DAEC. »